

# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire



affilié à la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



## CONTRE

- La DÉVALORISATION MORALE ET SOCIALE de notre profession.
- Le RENONCEMENT, le LAXISME, la DÉMAGOGIE et l'ABAISSEMENT DES EXIGENCES.
- La multiplication des actes d'INCIVILITÉ et de VIOLENCE et l'IMPUNITÉ pour leurs auteurs.
- Le PASSAGE AUTOMATIQUE EN CLASSE SUPÉRIEURE.
- Le POUVOIR ACCRU DONNÉ AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, AUX INSPECTEURS, AUX PARENTS.
- La DÉGRADATION CONTINUE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL.
- La perte considérable de notre POUVOIR D'ACHAT.

## Le SIAES - FAEN DÉFEND l'ÉCOLE RÉPUBLICAINE ET SES VALEURS :

- RESPECT DES PROFESSEURS, de leurs statuts, de leurs missions d'INSTRUCTION et d'éducation.
- Respect de la LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE des enseignants.
- Reconnaissance des prérogatives collégiales des professeurs en matière d'orientation et de passage en classe supérieure.
- RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORITÉ et d'une ambiance de travail propice à la TRANSMISSION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE et à la réussite de chaque élève en fonction de ses capacités.
- Revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social.
- Nous réaffirmons, contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation », que le savoir n'est pas inné mais s'acquiert par l'effort, et que seul un spécialiste de sa discipline peut transmettre ce qu'il a acquis et ce pour quoi il a été formé.

**Parce que nous voulons être, et rester, des professeurs, et non devenir des animateurs socio-culturels...**



Liste soutenue par le  
Syndicat des Agrégés  
de l'Enseignement Supérieur



Syndicat Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré

- Maintien et défense du concours national de l'Agrégation.
- Reconnaissance du haut niveau de qualification de vos diplômes et du concours.
- Défense des CPGE et des professeurs qui y enseignent. Refus de toute augmentation du service.
- Droit prioritaire pour les agrégés, affectés en collège ou TZR, à être mutés en Lycée, s'ils le désirent.
- Enseignement en priorité en Lycée (1<sup>ère</sup> et Terminale) et STS pour les agrégés qui le souhaitent.
- Service mixte (Secondaire / Supérieur) sur volontariat.
- Agrégés d'EPS : service de 15 heures hebdomadaires (12 h de cours + 3 h d'AS).
- Redéfinition claire et réduction des services des PRAG.
- Dans le cadre du mouvement intra-académique, les élus du SIAES sont régulièrement intervenus pour demander l'AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE LA BONIFICATION sur les vœux de type lycée. Les autres syndicats ont refusé.
- L'Agrégation et les Agrégés sont victimes d'attaques régulières. Certains syndicats partisans du « corps unique » demandent la suppression de l'agrégation. D'autres ne vous défendent que du bout des lèvres.
- Le SIAES et le SAGES prennent clairement position et se posent en DÉFENSEURS DE L'AGRÉGATION.

## Le SIAES - FAEN DÉFEND le statut et vos intérêts matériels et moraux :

- Des traitements revalorisés :
  - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;
  - en revalorisant la grille indiciaire de chaque corps.
- Maintien des concours nationaux de recrutement.
- Reconnaissance des diplômes acquis.
- Diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité.
- Droit à une véritable formation continue sur le temps de travail et augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.
- Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe attribuées selon des critères objectifs et transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.
- Création d'un 12<sup>ème</sup> échelon et d'une classe exceptionnelle.
- Reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier propres à chaque discipline.
- Véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
- Respect de la fonction de TZR par une réelle prise en compte des difficultés d'exercice.
- Aménagement des fins de carrière (ex : rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité).
- Tout enseignant ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à l'indice terminal de sa catégorie pour un départ en retraite à taux plein.
- Revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).

À la CAPN, VOTEZ pour la liste SAGES - SIES - SNCL

Au CTA et au CTM, VOTEZ pour la liste FAEN

